



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 14 JOMADA I 1436 (5 MARS 2015)

*

I- Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et l'accord international suivants :

Projet de loi :

☛ **Projet de loi n° 106-14** modifiant et complétant la loi n° 016-89 relative à l'exercice de la profession d'architecte et à l'institution de l'Ordre national des architectes.

Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2-15-135** relatif au remboursement du crédit de taxe cumulé.
- 2. Projet de décret n° 2-15-109** pris pour l'application de la loi n° 20-13 relative au Conseil de la concurrence.

Accord international :

☛ **Accord** de siège entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) fait à Rabat le 24 novembre 2014.
- **Projet de loi n° 08-15** portant approbation de l'accord de siège mentionné ci-dessus.

II- Le ministre de l'économie et des finances a présenté un exposé sur les résultats économiques et financiers et le bilan de l'exécution du budget de l'année 2014.